

Publié le 26 mai 2025

Une transition énergétique portée par l'économie mixte en Vendée

Alain Leboeuf, président du conseil départemental de la Vendée, président des Sociétés d'économie mixte (Sem) Vendée Energie et Vendée, partage sa vision sur l'avenir de la production d'énergies renouvelables. À travers le prisme du modèle d'économie mixte, il revient sur les enjeux locaux et les leviers à mobiliser pour répondre aux défis énergétiques des prochaines années. Une réflexion engagée sur le rôle des collectivités dans la transition énergétique et illustrées par les Entreprises publiques locales de Vendée.



Pourquoi et comment le département de la Vendée s'est engagé dans le développement de la production d'énergies renouvelables à l'échelle locale ?

Dès 2003, alors que le premier parc éolien se construisait en Vendée, les élus vendéens ont fait le choix d'être acteurs de la transition énergétique. Cette volonté politique s'est d'abord appuyée sur une régie de production d'EnR, créée par le SYDEV (Syndicat départemental d'énergie de Vendée regroupant l'ensemble des Communes et EPCI vendéens). Pratiquement 10 ans plus tard, cette régie évolue avec la création de la Sem Vendée Énergie, devenant ainsi un outil beaucoup plus agile et efficace, au service des collectivités, pour développer des projets de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation). Et en 2017, les statuts de la Sem évoluent à nouveau en prenant la compétence distribution des énergies vertes, à des fins de mobilités décarbonées pour les acteurs publics et privés du territoire. Ce choix répondait à une conviction forte : la transition énergétique doit être pilotée localement et adaptée aux spécificités du territoire pour être encore plus efficace et être mieux acceptée !

Dans quelle mesure est-il important d'associer l'ensemble des collectivités territoriales et des parties prenantes autour de cette problématique et comment s'organise cette coopération ?

La transition énergétique ne peut réussir qu'à travers une mobilisation collective. Les Epl comme Vendée Énergie permettent d'associer intercommunalités, syndicats, département, et partenaires privés, voire des collectifs citoyens, autour d'objectifs partagés de production d'EnR. Cette coopération génère un précieux effet levier, favorisant la mutualisation des investissements, le partage des compétences et la cohérence territoriale des projets.

Sur le département, la Sem Vendée Énergie a ainsi :

- Fédéré l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'une ambition commune pour la transition

- énergétique, en équipant les collectivités, voire des actifs privés, de centrales de production d'EnR,
- Créé des sociétés de projets (SAS) à l'échelle de chaque intercommunalité dans le but de traduire les objectifs des plans climat-air-énergie territorial (PCAET) en projets concrets et d'insuffler une dynamique au sein des assemblées délibérantes,
 - Renforcé les coopérations, notamment avec les syndicats départementaux, sur les enjeux liés à l'énergie (mobilité, déchets).

Ce modèle, vertueux et motivant pour les élus, doit désormais être reproduit, adapté et diffusé dans d'autres départements.

Qu'est-ce qui explique la dynamique des Entreprises publiques locales dans la production d'énergies renouvelables, et en particulier celle de la Sem Vendée Energie que vous présidez ?

La dynamique des Epl est d'abord portée par la volonté politique des élus. En tant qu'élus locaux, nous avons la responsabilité de rendre la transition énergétique concrète sur nos territoires. Pour cela, nous avons besoin d'outils efficaces, agiles, avec une forte capacité d'investissement, et qui agissent en lien étroit avec les décideurs locaux. C'est ce que permettent les Epl. Vendée Énergie incarne cette volonté d'agir pour la transition énergétique, mais aussi de rassembler autour de projets concrets et communs, souvent inaccessibles à une collectivité isolée. Elle illustre aussi la pertinence du partenariat public/privé permis par les Epl : les élus fixent le cap et les Epl apportent leur expertise et leur capacité d'innovation au service de l'intérêt général. Nous faisons la démonstration que cette organisation, à la fois politique, territoriale et partenariale, fédère les forces vives du territoire et constitue un levier puissant au service des ambitions vendéennes.

La sécurisation des flux de revenus des projets de production d'électricité est un enjeu important, comment voyez-vous les choses évoluer dans les prochaines années ?

Les enjeux géopolitiques du changement climatique imposent une nouvelle vision de l'énergie. Les collectivités investissent dans des actifs de production d'énergies vertes et locales pour couvrir leur consommation. Désormais, elles souhaitent sécuriser cette production via des contrats de long-terme (PPA) favorisant l'autoconsommation individuelle et collective. Ces contrats assurent visibilité et stabilité financière, tant pour les producteurs que pour les acheteurs : ils sont essentiels à la viabilité économique et à l'acceptabilité des projets, alors que les soutiens publics deviennent incertains. Pour rester crédibles, les politiques de soutien doivent cibler en priorité les projets locaux, à échelle humaine, et en cohérence avec les efforts engagés sur le terrain.

Quels sont les autres défis que les collectivités territoriales devront relever et comment les Epl peuvent-elles les aider à concrétiser leurs ambitions en matière de transition environnementale ?

Un enjeu majeur est la structuration de filières locales pour « Produire local, consommer local » en matière d'énergie, d'alimentation, etc. Ces défis, complexes et techniques, exigent une coordination locale forte, mais également une réglementation nationale innovante en matière de commande publique. En matière d'énergie, la



rénovation du bâti ou encore la mise en place de réseaux de chaleur et de froid nécessitent la mobilisation concertée de nombreux acteurs locaux. C'est précisément dans ce contexte que les Epl, en collaboration étroite avec les syndicats d'énergie, démontrent toute leur pertinence. Flexibles et innovantes, elles accompagnent efficacement un aménagement durable et une transition écologique qui fait sens localement.